

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 61 Vœu pour une information et un suivi précis du budget des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris : candidature et dépenses réelles si les JOP 2024 se déroulaient à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;

Considérant que cette candidature est pilotée au sein d'un GIP réunissant le Comité national olympique et sportif français, le Comité paralympique et sportif français, la Ville de Paris, l'État, et la Région Île-de-France et bénéficie d'un budget de 60 millions d'euros, dont 50 % proviennent de fonds publics (État : 10 millions, Région Île-de-France : 10 millions et Ville de Paris : 10 millions) et le reste provenant d'entreprises partenaires ;

Considérant que les porteurs du projet de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 annoncent des jeux « à la sobriété financière assumée » et « exemplaires pour l'environnement » et qu'à ce stade de la candidature différents engagements ont été exprimés ;

Ainsi, la candidature s'engage sur des jeux olympiques et paralympiques dont le coût estimé s'élèverait à 6,2 milliards d'euros : 3 milliards d'euros pour les infrastructures et 3,2 milliards pour l'organisation des jeux ;

Et la candidature met en avant des « Jeux exemplaires en matière de durabilité », proposant d'organiser « les premiers Jeux olympiques alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris et garantissant leur neutralité carbone », s'appuyant notamment sur les conseils d'un Comité d'excellence environnementale et s'engageant à « une étude d'impact intégrant les impacts environnementaux, sociaux et économiques dès la phase de planification » et « un bilan carbone simplifié dès la phase de candidature » ;

Considérant que la plus grande précaution s'impose sur ces différents volets ;

Tant concernant le processus de candidature des villes-hôtes, où l'actualité récente, avec la démission du président de la Commission d'évaluation, le Namibien Frankie FREDERICKS pour des soupçons de corruption dans le cadre de l'attribution des JOP de Rio 2016, provoque au sein des opinions publiques un soupçon sur le processus d'attribution des Jeux et doit ainsi encourager tous les candidats à la plus grande transparence ;

Tant sur les estimations de coûts car la plupart des dernières villes hôtes - Athènes, Londres, Sochi, Rio de Janeiro, ... ont vu leurs budgets prévisionnels dépassés dans des proportions inquiétantes et inacceptables ; pour rappel : le budget initial d'Athènes était de 5,3 milliards d'euros et fut au final de 11,1 milliards d'euros ; celui de Londres est passé de 4,8 à 10,9 milliards d'euros ; celui de Pékin de 2,6 milliards d'euros à 32 milliards d'euros ; et les prochains Jeux qui se tiendront à Tokyo en 2020 approcheront certainement les 17 milliards de dollars ; cela doit nous encourager à la plus grande vigilance et à un suivi régulier ; à cela s'ajoute qu'au stade de la candidature, les villes et pays hôtes n'incluent pas ou sous-estiment fortement les dépenses liées à la sécurité ainsi que les avantages accordés par le pays et la ville hôtes (occupation du domaine public à titre gracieux, avantages fiscaux, etc.) ;

Tant enfin sur l'impact environnemental et social des Jeux car de nombreuses émissions carbone, liées notamment aux déplacements des délégations et des spectateurs, sont inévitables ;

Considérant qu'il est nécessaire par une meilleure information de lever ces différentes inquiétudes ;

Sur proposition de M. David BELLIARD, M^{me} Anne SOUYRIS, M. Jérôme GLEIZES, M^{me} Sandrine MÉES, M. Jacques BOUTAULT et des élu-es du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

- le Comité de candidature communique régulièrement les comptes des dépenses liées à la candidature des JOP 2024 à Paris,
- une présentation complète du coût des JOP 2024 s'ils devaient se tenir à Paris soit communiquée, détaillant et intégrant notamment les coûts liés à la sécurité,
- le Comité de candidature communique la prévision du bilan carbone simplifié réalisé dans le cadre de la candidature des JOP 2024 à Paris,
- les travaux et recommandations du Comité d'excellence environnementale soient présentés.